

Bureau du 12 septembre 2005

Décision n° B-2005-3505

objet : **Participation de la Communauté urbaine de Lyon à Global City, forum international des acteurs de la ville et de leurs partenaires - Fournitures de prestations de services pour le forum Global City 2006 qui se déroulera à Lyon du 17 au 19 mai 2006 - Marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Du 6 au 8 mai 2005 s'est tenu à Cannes le premier Forum international des acteurs de la ville et de leurs partenaires, Global City, qui a accueilli plus de neuf cents participants venant de trente-quatre pays.

Ce nouveau forum, destiné aux professionnels publics et privés de la gestion urbaine et du développement de la ville, a permis de débattre des nouveaux enjeux des villes et de leurs démarches stratégiques globales au travers d'une cinquantaine d'ateliers, de conférences, de rencontres favorisant l'échange d'expériences, la comparaison des approches, la définition de méthodes et de solutions ainsi que la création de partenariats internationaux.

Global City a concentré sa première édition 2005 sur les thématiques suivantes :

- développement du potentiel économique d'un territoire,
- amélioration de la qualité de l'environnement urbain,
- maîtrise du transport et de la mobilité dans la ville.

La Communauté urbaine a participé activement à cette première édition sous le slogan Lyon, confluence des énergies décliné sur les trois axes d'action suivants :

- construire une métropole d'équilibre et de concorde sociale,
- conforter la gouvernance économique,
- favoriser un développement durable enraciné dans le territoire.

La seconde édition de Global City se tiendra à Lyon, à la Cité internationale, du 17 au 19 mai 2006 sur le thème de la Ville durable. Le choix par Reed Midem, organisateur de la tenue à Lyon de la manifestation, tient à la réflexion stratégique de pointe que mène et met en œuvre la Communauté urbaine en matière de développement urbain ainsi qu'au travail de longue date et aux coopérations étroites de la ville de Lyon et de la Communauté urbaine avec un large réseau de villes du monde entier.

Dans ce contexte, la Communauté urbaine envisage de participer encore plus activement à Global City 2006 et d'y associer son nom et son image en tant que partenaire officiel.

Pour participer en 2006 à cette manifestation, la Communauté urbaine doit contractualiser avec la société Reed Midem, organisateur du forum et à ce titre prestataire exclusif notamment pour l'organisation des conférences, la réservation des stands, les supports de communication, les accréditations et invitations, les partenariats, les services préférentiels.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il est demandé au Bureau d'autoriser monsieur le président à signer avec la société Reed Midem, organisateur exclusif, un marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence sur le fondement des articles 34 et 35-III-4° du code des marchés publics pour les prestations suivantes : participation de la communauté urbaine de Lyon au contenu du programme de conférences et parrainage de sessions de conférences, réservation d'un stand et d'un espace, visibilité sur les supports de communication, partenariat officiel, accréditations et invitations, services préférentiels.

Ce marché serait passé sous la forme d'un marché à bons de commande à lot unique, à compter de sa date de notification et pour toute la durée du forum.

Le montant contractuel correspondant serait fixé à :

- montant minimum hors taxes de la date de notification du marché et pour toute la durée du forum : 120 000 € HT, soit 143 520 € TTC,
- montant maximum hors taxes de la date de notification du marché et pour toute la durée du forum : 135 000 € HT, soit 161 460 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu la décision d'attribution de la commission permanente d'appel d'offres du 2 septembre 2005 ;

DECIDE

1° - Accepte ledit dossier.

2° - La prestation décrite ci-dessus sera traitée par voie de marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence avec la société Reed Midem, conformément aux articles 34 et 35-III-4° du code des marchés publics.

3° - Autorise monsieur le président de la Communauté urbaine à signer le marché à bons de commande, pour un montant minimum de 120 000 € HT, soit 143 520 € TTC et un montant maximum de 135 000 € HT, soit 161 460 € TTC, de la date de la notification du marché et pour toute la durée du forum, et tous les actes contractuels s'y référant, avec la société Reed Midem dans la limite des crédits budgétaires affectés à cette opération.

4° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 623 300 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,